

Présentation pour le projet de loi 94
À l'assemblée nationale
Le 18 janvier 2011.
Par Nadia Alexan

Je suis venue aujourd'hui, à titre personnel, pour parler contre la laïcité ouverte. Premièrement, je vais parler avec mon cœur et de mon âme, de ma propre expérience personnelle.

J'ai suis née à Alexandrie, Égypte, d'une famille Copte Orthodoxe, avant la révolution Nassérienne, de l'année 1956. La vie était belle. Je ne me suis jamais sentie opprimé ou persécuté pendant ma jeunesse, sauf peut être pendant les célébrations de Noël. À l'école privée des sœurs irlandaises ou j'ai été élève : « *The Sacred Heart School for girls* » nous venions de toutes origines différentes : juives, arméniennes, italiennes, grecques, ou musulmanes, nous nous sentions chez nous. Il n'y avait jamais question de religion. On allait à la plage en maillot de bain, on sortait dans les rues en robes décolletées et les filles de mon age fréquentaient l'université sans aucune interdiction. Il n'y avait pas une seule femme voilée et le niqab n'existait pas.

Mais depuis les années quatre vingt, quand je retourne en Égypte, je n'arrive pas à reconnaître mon propre pays. L'Égypte a été contaminée par la philosophie intégriste du Wahhabisme importé de l'Arabie Saoudite. Toutes les femmes sont vêtues de noir comme des fantômes, et leurs têtes couvertes partiellement du voile, ou complètement du niqab. En marchant dans la rue, on peut distingué facilement, les Chrétiennes des musulmanes, par leur façon de se vêtir. Qu'est-il arrivé depuis 40 ans? L'irruption de l'islam politique.

Je suis venue ici pour échapper aux injustices que les femmes de mon pays subissent chaque jour. La discrimination contre les Chrétiens et contre les femmes en particulier est enracinée dans la loi de l'État. Les Chrétiens n'ont pas le droit d'accéder aux postes de dirigeants que ce soit dans la fonction publique, l'armée, ou le parlement. Les Chrétiens n'ont même pas le droit

de construire des églises, ou de les rénover, sans la permission du gouverneur, rien de moins. En matière d'héritage, les hommes ont le droit d'hériter deux fois plus que les femmes, selon la religion musulmane. En matière de divorce et de garde d'enfants, les femmes subissent une discrimination institutionnalisée. Les femmes n'ont même pas le droit de se mettre en maillot de bain pour se baigner ou pour prendre du soleil sur les plages d'Alexandrie. Il faut s'éloigner d'Alexandrie de 300 kilomètres pour trouver des plages privées où les femmes puissent se baigner dans la mer. Sinon, elles sont obligées de s'asseoir sous la chaleur écrasante du soleil, revêtues de la tête aux pieds de vêtements lourds et engonçant, pendant que les hommes sont en slips de bain et se rafraîchissent sans état d'âmes, dans l'eau de la Méditerranée. Le port du voile même simple peut entraîner, chez les femmes, certaines maladies de peau à cause de l'extrême chaleur qui sévit en Égypte, surtout en été. Il est également à contrario néfaste, car il les prive de toute façon de soleil, source essentielle de vitamine D.

Toutes les religions intégristes incitent à la violence. La haine exprimée par les intégristes évangélistes des États Unies a conduit à la violence dans l'État de l'Arizona. Dernièrement, le prêche de la haine contre « *les infidèles* » a incité à la violence et au meurtre à Alexandrie contre une foule des Chrétiens qui célébrait la messe du nouvel an. La haine a incité à la violence meurtrière au Soudan entre le sud chrétien et le nord musulman. Des milliers de chrétiens ont perdu la vie à cause de ces atrocités commises au nom de la religion. Les Chrétiens d'Iraq ont été décimés; il n'y compte plus que de 150 familles qui, encore aujourd'hui, sont systématiquement persécutés. Ils sont obligés de se cacher pour célébrer leurs messes. Les Chrétiens de la Turquie subissent le même sort. Il y a quelques années, les intégristes Musulmans de l'Ontario ont presque réussi à enraciner la « *Sharia* » dans la loi. La Sharia qui prescrit la lapidation des femmes!

Les musulmanes de l'Europe sont payées par les intégristes pour porter le voile intégral. Ici au Canada, les jeunes femmes qui refusent de le faire, le payent de leurs vies. L'exemple de

Axa, la fille Ontarienne qui a été tuée par son père pour avoir refusé de porter le voile est bien connu. D'autres exemples abondent. J'ai vu des petites filles de cinq ans porter le foulard noir dans les maternelles de nos écoles publiques. Les jeunes étudiantes musulmanes n'ont ni le droit de se baigner dans les piscines de nos écoles, ni d'y suivre les cours de gymnastiques, ni de chanter ou danser avec leurs camarades.

Malheureusement, en interdisant le port du niqab intégrale, le projet de loi 94 ne va pas assez loin dans sa démarche pour interdire toutes formes de signes religieux dans la fonction publique supposément laïque. C'est un pas dans la bonne direction, mais ce n'est pas assez parce qu'on a pas encore des balises précises qui définissent les droits et les devoirs en matière religieuse, au sein de nos institutions publiques. La laïcité ouverte de la Fédération des Femmes du Québec ou de Québec Solidaire, (bien que j'aie été candidate pour Québec Solidaire à deux reprises) est une contradiction en termes, une oxymoron. Au contraire, les accommodements raisonnables, renforcent les préjugés et les différences et créent des citoyens de seconde classe. C'est donc dans une société pluraliste et laïque que les droits et libertés de chaque personne seront garantis.

La séparation de la religion et de l'État est essentielle pour que tous les citoyens/citoyennes puissent s'épanouir également sans discrimination ni accommodement. En conséquence, je demande les dix revendications suivantes :

- 1. L'interdiction du port du voile intégral en public partout au Québec. Toute religion doit être pratiquée en privé chez soi. Le voile politique n'a rien à voir avec la religion. C'est uniquement un objet d'asservissement et de soumission des femmes. De plus, c'est le symbole d'une idéologie violente, misogyne, sexiste et homophobe. C'est du prosélytisme religieux.**
- 2. La neutralité de l'État est une condition essentielle à l'égalité homme/femme. Il faut inscrire la neutralité de l'État dans une Charte Québécoise de la laïcité et de principes universelles.**

3. Il faut remplacer le multiculturalisme religieux, un échec épouvantable en Europe, par la citoyenneté, Il faut interdire le port des signes religieux ostentatoires dans la fonction publique et dans les écoles. Le voile intégral fondé sur la ségrégation des sexes enferme les femmes musulmanes à l'intérieur de leurs ghettos, et les empêchent de s'intégrer à la société québécoise.
4. La démocratie implique que les lois civiles ont préséance sur les lois religieuses. Il faut dénoncer et abandonner les pratiques religieuses farfelues et barbares comme l'excision des fillettes.
5. Le cas par cas d'accommodements en matière de religion va simplement multiplier les recours juridiques. Il faut installer des balises claires et nettes pour encadrer les pratiques religieuses qui portent atteinte à l'égalité hommes/femmes.
7. Il faut que la loi soutienne les jeunes filles qui veulent désobéir à la volonté de leurs parents qui les obligent à porter le voile en public.
8. Il faut défendre les femmes musulmanes livrées à l'extrême violence que les islamistes extrémistes exercent sur leurs corps.
9. l'État doit mettre fin aux subventions publiques aux écoles privées confessionnelles.
10. Il faut légiférer une loi avec des règles précises sur la citoyenneté, pour que tous puissent vivre ensemble en harmonie et en paix.

Merci pour votre attention.

Nadia Alexan.